

Référence : C.4.3 – 7 – SITTOMAT

Distribution de composteurs individuels, de lombricomposteurs et composteurs collectifs aux habitants du SITTOMAT

Soutenir la mise en œuvre au niveau pertinent des solutions de prévention, de sensibilisation et d'information sur la bonne gestion des bio-déchets



ACTEUR ET TERRITOIRE



Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise - SITTOMAT

Chemin Gaëtan Gastaldo
83000 TOULON



C. DELIGNY

Directeur Général des services

c.deligny@sittomat.fr

04.94.89.64.94

CONTEXTE

Le compostage : une solution écologique et économique pour diminuer ses déchets.

Phase 1 : Dans un premier temps, les résultats de la caractérisation des ordures ménagères menée par le SITTOMAT en 2018 montrent que 28,6 % de ce que nous jetons sont des déchets putrescibles (environ 123 kg par an par habitant).

En conséquence, le SITTOMAT lance une première opération de distribution de poulaillers qui ne concerne que les habitats horizontaux. C'est pourquoi en complément de cette solution, le Syndicat propose la fourniture de lombricomposteurs et de composteurs partagés pour l'habitat vertical, la mise à disposition gratuite de composteurs individuels au travers des déchèteries du territoire se poursuivant.

Phase 2 : En application de la loi contre le gaspillage alimentaire de février 2020 qui prévoit de mettre à disposition de chaque foyer français une solution de tri des biodéchets, le SITTOMAT décide de renforcer les mesures prises pour doter un maximum de foyers d'un système de traitement des biodéchets, quel que soit le type d'habitat.

Le SITTOMAT renforce sa politique de dotation de matériels de compostage individuel, de lombricomposteurs et composteurs collectifs.

Des méthodes d'attribution, permettant de distribuer un plus grand nombre (distribution à domicile, formation en vidéo, en relation avec les EPCI membres...) sont expérimentées. Sur les 140 000 foyers individuels de notre territoire, 40 000 sont d'ores et déjà dotés d'un composteur individuel.

Après étude et test sur une partie du territoire, il est décidé de lancer un marché de SENSIBILISATION et DISTRIBUTION de composteurs individuels en porte à porte.

Ce marché doit permettre de visiter l'ensemble des foyers du territoire vivant en habitat individuel pour les sensibiliser au tri des biodéchets et leur proposer, s'ils n'ont pas déjà une solution de compostage, de les équiper d'un composteur individuel. Selon les prévisions, **près de 40 000 composteurs** devraient ainsi pouvoir être distribués entre mai 2023 et juin 2024.

Les premiers résultats sont les suivants :

Pendant la phase de test (automne - hiver 2022/2023) : 2 963 Composteurs ont été distribués.

Les conclusions de ce test nous ont montré que 40% des foyers ouvraient leur porte et que la moitié d'entre eux désiraient obtenir un composteur. Le fait de les sensibiliser et de les livrer à domicile est un atout majeur dans le succès de cette opération.

Fort de ce constat, le SITTOMAT décide de lancer une consultation pour la sensibilisation au compostage et la distribution de composteurs, auprès des 140 000 foyers du territoire vivant en maison individuelle.

Pendant cette consultation et profitant d'une sollicitation de la ville de Hyères Les Palmiers pour faire connaître leurs nouvelles fréquences de collecte, le Syndicat distribue 1 387 composteurs supplémentaires.

Phase 3 : Marché de sensibilisation et distribution de composteurs individuels

De Mai à fin Décembre 2023 (avec une coupure en été) la sensibilisation et distribution des composteurs a été effectuée sur 17 villes. Ce sont **14 427 foyers** qui ont été bénéficiaires.

Les prestations se déroulent de la façon suivante :

Premier passage dans toutes les maisons individuelles avec boitage des absents pour prise de rendez-vous.

Prise de rendez-vous dans un second temps pour réaliser la mission.

Lorsque notre mission en porte à porte est terminée. Le dispositif de distribution antérieur redevient actif (déchèterie ou centre technique municipal).

Concernant les habitats collectifs, la mise en place de composteurs partagés reste la solution à prioriser quand cela est possible.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Diminuer la part des biodéchets dans les OMR des habitats verticaux et horizontaux

Objectifs quantitatifs

Phase 1 : 1 000 foyers équipés
Phase 2 : + 20 000 composteurs individuels sur 2 ans
Phase 3 : + 20 000 composteurs individuels sur 1 an

Résultats quantitatifs

Phase 1 : 100 tonnes de biodéchets détournées
Phase 2 : 2 000 tonnes de biodéchets détournées par an
Phase 3 : **2 000 tonnes de biodéchets détournées par an**

Résultats quantitatifs

A fin décembre 2023, 1972 Lombricomposteurs ont été distribués soit **158 tonnes annuelles d'ordures ménagères détournées de l'UVE**

Composteurs partagés : 2694 foyers ont bénéficié de ce dispositif entre 2019 et fin 2023 soit un détournement d'ordures ménagères de **270 tonnes par an**

18 577 composteurs individuels distribués soit **1900 tonnes détournées par an**

Soit au total environ 2 328 tonnes de biodéchets détournées par an

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Phase 1 - Lombricomposteurs

Nous avons communiqué à l'occasion de la SERD 2019 sur notre offre destinée aux personnes habitant en appartement. La première distribution a eu lieu le 26 juin 2020. Depuis, une distribution a lieu chaque mois (hors été). Une première vague d'inscriptions a eu lieu suite à notre campagne de fin 2019. En raison de la pandémie COVID (confinement de mars à mai 2020), nous avons dû différer nos dates de distribution. Nous avons profité de ce temps pour organiser un maximum de sessions de formation en Visio, afin de pouvoir distribuer les lombricomposteurs dès que la situation sanitaire nous le permettrait. Nous avons organisé la première distribution le 26 juin 2020.

Ce format de formation a finalement été conservé, et depuis, plusieurs sessions sont organisées chaque mois, permettant une distribution régulière.

Nos habitants bénéficiaires ont l'obligation de participer à cette formation pour bénéficier du matériel.

Notre fournisseur, LA FERME DU MOUTTA, reste joignable pour toute question d'utilisation du lombricomposteur.

Phase 1 - Compostage partagé

14 sites ont été mis en place en 2 ans 2019-2021 (les actions continuent depuis) Le SITTOMAT a pris en charge la fourniture du matériel, le suivi par un guide composteur pendant 6 mois. Cela permet de former les référents (indispensables à la réussite du projet) et les habitants, puis de suivre les différentes étapes du compostage avec les référents, jusqu'au premier soutirage de compost, afin de rendre le site autonome.

Phase 2 - Composteurs individuels

Le SITTOMAT envisage une distribution des composteurs, en porte à porte et en points de regroupement afin de pouvoir toucher tous les publics.

Pour que cette dotation soit efficace, une session de formation sera proposée à chaque détenteur de composteurs.

Une information régulière concernant le tri des biodéchets sera engagée en utilisant l'ensemble des moyens de communication dont le SITTOMAT dispose.

Phase 3 : sensibilisation et distribution de composteurs en porte à porte

Un appel d'offres a été lancé pour des missions de sensibilisation au compostage et distribution du composteur individuel en porte à porte.

La distribution se déroulera entre mai 2023 et juin 2024 (avec une interruption en été).

Entre **30 et 40 000 composteurs seront distribués à la fin de la mission.**

La dotation « classique » en déchèterie ou CTM entre 2004 et le début du marché a déjà permis de doter plus de 40 000 foyers. Au total nous devrions atteindre plus de **80 000 foyers dotés** sur notre territoire.

Ce qui pourrait représenter **800 tonnes de déchets ménagers détournés de l'UVE.**



Planning

Phase 1 :

- Décembre 2019 : Consultation des sociétés
- Mars 2020 : Début de l'opération
- Toujours en cours en 2022

Phase 2 :

- Deuxième semestre 2022 : période préparatoire
- 2023 : dotation en composteurs individuels

Phase 3

- Sensibilisation et Distribution de composteurs à domicile de mai 2023 à juin 2024



Moyens humains

Phase 1 - Lombricomposteurs
1 formateur - 2 ambassadeurs du tri - 1 personne ressource pour organisation et modalités des administrés.

Phase 1 - Composteurs partagés - 1 personnes ressource pour organisation et modalité
1 guide du compostage

Phase 2 - pendant l'expérimentation
1 personne ressource pour organisation et modalités
3 personnes pour la distribution
1 coordinateur technique

Phase 3 :
2 prestataires (lots géographiques)
De 2 à 6 agents pour la sensibilisation selon la ville
8 encadrants
1 gestionnaire de marché

Moyens financiers

Phase 1 : 60 000 €
Phase 2 : 440 000 €
Phase 3 : 3 600 000 €

Moyens techniques

Véhicules - téléphones - ordinateurs
Rapports
Petit matériel pour compostage

Partenaires mobilisés

LIFE - Région Sud

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

L'expérimentation au préalable nous a permis de vérifier et d'affiner notre méthodologie tant en distribution qu'en sensibilisation et communication.

Difficultés rencontrées

Certaines personnes rechignent à ouvrir leur porte.
Convaincre malgré les arguments relevant souvent de mauvaises utilisations (odeurs, rats, moucheron...)

Recommandations

Une formation obligatoire avant la récupération du matériel, nous permet de mesurer la motivation et le niveau de connaissance pour pratiquer le lombricompostage. Cela nous permet de réduire le taux d'échec sur cette pratique.
